

Note conceptuelle

Conférence « La liberté académique en action »

Événement de lancement : Mission démocratique de
l'enseignement supérieur

13-14 novembre 2024, Strasbourg, France

(le 13 novembre du 9h00 au 18h00 ; le 14 novembre du 9h00 au 12h30)

Lieu : Salle 8, Palais de l'Europe, Conseil de l'Europe / Cour européenne des droits de l'homme

Langue : Anglais/Français

Introduction :

Le Conseil de l'Europe est préoccupé par le déclin de la démocratie, comme l'illustre l'érosion de la confiance dans les institutions et les grands établissements de la société, y compris l'enseignement supérieur. Cette situation a conduit à des inégalités économiques, politiques, sociales et éducatives, à une augmentation de l'intolérance, de la discrimination et des discours de haine, ainsi qu'à de graves menaces pour la liberté d'expression et d'association. Lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de 2023, le Conseil de l'Europe a appelé les dirigeants européens à agir d'urgence pour inverser le recul de la démocratie, plaçant cette urgence au cœur de son futur mandat.

L'enseignement supérieur est essentiel pour revigorer les sociétés démocratiques et réaliser un avenir véritablement démocratique pour tous les citoyens. Le Conseil de l'Europe s'est activement impliqué dans la promotion de la mission démocratique de l'enseignement supérieur, en favorisant un environnement qui encourage la pensée critique, une culture de la démocratie, la responsabilité sociale et la citoyenneté active. Les universités jouent un rôle crucial dans la résolution des problèmes mondiaux tels que le changement climatique, le développement durable, les migrations, les inégalités, l'extrémisme et le déficit démocratique.

Pour répondre à ces défis, la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030 "Les apprenants d'abord" souligne la nécessité pour l'enseignement supérieur de revitaliser sa mission démocratique et civique en préparant les citoyens à devenir des participants actifs à la démocratie, tout en apportant des solutions aux défis démocratiques de grande envergure auxquels les pays membres du Conseil de l'Europe sont actuellement confrontés.

Assurer une forte culture de la démocratie est essentiel pour la défendre. Les débats publics, les études universitaires et les expériences pratiques dans les États membres du Conseil de l'Europe montrent que la liberté académique a subi de graves pressions au cours de la dernière décennie. Avec le lancement du nouveau projet "Liberté académique en action", le Conseil de l'Europe se met au travail pour protéger et promouvoir les valeurs de la liberté académique, en veillant à ce que l'enseignement supérieur reste un bastion de la démocratie et de la pensée critique.

L'événement de lancement "La liberté académique en action" sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur comprendra cinq panels, dont la présentation du rapport sur les menaces pesant sur les libertés académiques, un panel de discussion sur les libertés académiques et les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur à travers le prisme des droits de l'homme, organisé conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme, et une table ronde de haut niveau sur la liberté académique dans une période politiquement chargée.

L'événement de lancement réunira une série d'acteurs, dont des représentants des autorités publiques, des établissements d'enseignement supérieur, de la Commission européenne, du groupe STOA du Parlement européen, des Nations unies, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, des organisations partenaires de l'enseignement supérieur telles que l'Association européenne des universités (EUA), l'Union européenne des étudiants (ESU), des défenseurs des droits de l'homme tels que Scholars At Risk (SAR), ainsi que d'autres représentants du monde universitaire et des étudiants.

Panel 1 - La liberté académique en action : Lancement du rapport sur l'érosion des libertés académiques

Le projet "La liberté académique en action" marque l'intensification des efforts du Conseil de l'Europe pour protéger et promouvoir les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur, pour avancer le travail dont les prémisses ont été données dans la Recommandation RecCM(2012)7¹. La période récente voit une résurgence importante des menaces et des attaques contre la liberté académique, à travers des menaces traditionnelles telles que l'ingérence politique, les restrictions juridiques, le financement et les pressions économiques, et l'intensification des attaques académiques contre les voix dissidentes, le harcèlement en ligne et les cas de diffamation de la part de groupes sociaux, la commercialisation, et les politiques de sécurité récemment apparues comme de nouvelles atteintes à la liberté académique.

Le nouveau rapport du Conseil de l'Europe sur les menaces pesant sur la liberté académique vise à apporter un éclairage nouveau sur l'érosion de la liberté académique observée ces dernières années en examinant et en discutant les sources des menaces et des attaques.

Le lancement du rapport consistera en une présentation des principales conclusions de l'étude, suivie d'un débat sur le rapport et les actions futures possibles. Le rapport et le panel visent à contribuer au développement de stratégies et d'approches efficaces pour protéger et promouvoir la liberté académique.

¹ Recommandation CM/Rec(2012)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la responsabilité des pouvoirs publics en matière de libertés académiques et d'autonomie des établissements

Panel 2 - La liberté académique à une époque politiquement chargée : Table ronde de haut niveau

Ce panel explorera les défis posés à la liberté académique dans le climat politique actuel. Les intervenants discuteront de la manière dont les médias, les personnalités politiques et les critiques idéologiques influencent les sciences sociales et humaines, en qualifiant la recherche critique d'"idéologique" et de non scientifique. La conversation portera sur les réactions négatives à l'égard des voix académiques dissidentes et sur les conséquences personnelles et professionnelles qui en découlent pour les chercheurs.

Les sujets abordés comprennent le harcèlement en ligne des universitaires, le coût financier et émotionnel des affaires de diffamation, et la commercialisation du monde universitaire qui affecte l'intégrité et la liberté académiques. Le panel discutera également des politiques de sécurité qui, bien que protectrices, peuvent involontairement restreindre la recherche et le discours.

Le rôle des universitaires en tant qu'intellectuels publics sera examiné, en se concentrant sur la manière dont les obligations de confidentialité peuvent limiter leurs contributions au discours public. Enfin, la distinction entre la liberté académique et la liberté d'expression sera clarifiée, soulignant la responsabilité de la recherche académique dans l'étude des phénomènes sociaux, en particulier ceux qui sont marginalisés dans le débat public ou qui sont politiquement sensibles.

Panel 3 - Les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur à travers le prisme des droits de l'homme : La liberté académique, droit universel ou terme relatif ?

Comme l'indique la Déclaration conjointe d'un groupe de 74 pays sur les libertés académiques (52e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 29 mars 2023), le droit à l'éducation ne peut être exercé que s'il s'accompagne de la liberté académique du personnel et des étudiants. La déclaration souligne que "les libertés académiques sont intrinsèquement liées à la jouissance effective d'autres droits et libertés, tels que la participation aux affaires publiques, la liberté d'opinion et d'expression et le droit à l'éducation, démontrant ainsi l'indivisibilité de tous les droits de l'homme. Sans la liberté d'enseigner et de faire de la recherche, et sans la liberté de diffuser et de débattre des résultats de la recherche, la réalisation des ODD sera compromise".

Le panel offre l'opportunité de discuter du paysage actuel de la liberté académique dans le contexte de divers cadres juridiques internationaux et européens. Si certains traités mentionnent indirectement la liberté académique, sa définition explicite et sa protection font souvent défaut.

Le panel partagera des idées et explorera des stratégies pour aborder efficacement les dimensions des droits de l'homme de la liberté académique, et le rôle du système juridique dans la protection de la liberté académique. La discussion comprendra une présentation de la situation actuelle de jure et de facto en ce qui concerne la protection de la liberté académique dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Panel 4 - Liberté académique et démocratisation de la science : Comblé le fossé par la communication

Dans le cadre de la protection et de la promotion de la liberté académique, ce panel explorera l'intersection de la démocratisation de la science et de la diffusion de la recherche. Les participants réfléchiront à la manière dont le renforcement de l'engagement du public et de la culture scientifique peut soutenir la liberté académique en favorisant une société mieux informée et plus participative. Ce segment mettra en lumière des stratégies visant à accroître les compétences des citoyens en

matière scientifique, en veillant à ce que la science produite démocratiquement soit à la fois fiable et socialement responsable. Grâce à une meilleure conservation des connaissances et à une communication scientifique efficace, le panel explorera les stratégies permettant de renforcer la confiance du public et de créer un dialogue entre les experts et la communauté au sens large.

Tirant les leçons de la pandémie de COVID-19, la discussion soulignera l'importance de la transparence et de la confiance dans la science. En examinant l'impact des connaissances des experts sur les politiques publiques et les résultats sociétaux, le panel cherche à renforcer la validité et l'efficacité des initiatives d'engagement public. Le panel cherchera à montrer le lien entre la liberté académique et la promotion d'une approche plus inclusive et démocratique de la recherche scientifique et de son rôle dans la société.

Panel 5 - Liberté académique et mission civique de l'enseignement supérieur

Dans le climat sociopolitique actuel, le rôle du personnel et des étudiants des établissements d'enseignement supérieur dépasse les limites des salles de classe et des laboratoires ; ils sont des contributeurs essentiels à la vie civique de leurs communautés. Cette session examinera comment les établissements d'enseignement supérieur peuvent entretenir et protéger les libertés académiques tout en renforçant leur mission civique et leur engagement communautaire, établissant ainsi des liens mutuellement bénéfiques entre les établissements d'enseignement supérieur et la société.

La liberté académique est essentielle pour favoriser un environnement dans lequel les étudiants et le personnel des établissements d'enseignement supérieur peuvent approfondir leurs connaissances sans craindre la censure ou les représailles. Cette liberté, à son tour, permet aux établissements d'enseignement supérieur de s'engager ouvertement et de manière critique dans les questions civiques. En protégeant la liberté académique, les établissements d'enseignement supérieur veillent à ce que les étudiants et le personnel puissent relever les défis de la société, contribuer au discours public et promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques.

Grâce à l'avis d'experts, le panel examinera le double rôle des établissements d'enseignement supérieur en tant que centres de connaissances et catalyseurs de l'engagement civique. Il mettra en lumière les meilleures pratiques pour favoriser une culture où la liberté académique est promue par la mission civique des établissements d'enseignement supérieur. La discussion soulignera comment la liberté académique et la mission civique sont entrelacées, chacune renforçant l'autre pour améliorer l'impact global de l'enseignement supérieur sur les processus démocratiques dans la société.